

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

TP2 classe

CONCOURS (1)

Interne (1)

Externe (1)

EXAMEN (1)

Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15 Avril 2021

à Vandœuvre

Epreuve de Etude de cas

Spécialité et/ou option : Prévention et gestion des risques hygiène,
restauration

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'Administration



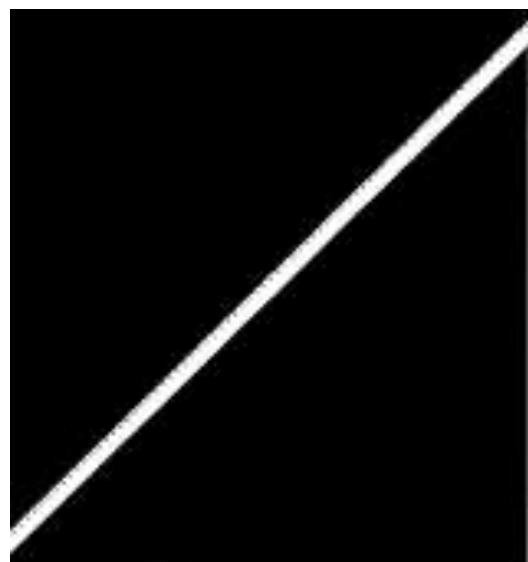
Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Question 2 :

Afin d'élaborer les mesures appropriées, le tableau suivant identifie les populations concernées, les services impactés, les outils et les acteurs à mobiliser lors d'un épisode caniculaire.

Tableau 1: Personnes à risque, services et acteurs à mobiliser

Population concernée / services impactés	Outils	Autres acteurs à mobiliser
Personnes en situation de précarité et sans abri	Mobilisation des équipes de terrain, dispositif de veille sociale, mise en place de protocoles de prévention et de surveillance, mise à l'abri	Maire, préfet du département, équipes mobiles de type "SAMU social", associations locales et nationales, partenaires institutionnels concernés, services intégrés d'accueil et d'orientation
Personnes isolées et vulnérables	Action d'identification des personnes, de coordination et de	Maire Volontaires pour aide à la personne



		matérialisation des services, mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte.	
Seunes enfants	Etablissements d'accueil de la petite enfance et d'accueil collectif des mineurs	Prises réflexives dans chaque établissement, rappel des recommandations d'action, sensibilisation aux mesures de prévention et à la détection des signes d'alerte cliniques	Maire, préfet, les gestionnaires des établissements de services d'accueil, centres maternels, service départemental de Protection Maternelle et Infantile
Travailleurs		Mise en œuvre de mesures pour limiter les effets de surcharge sur l'exécution des tâches, appropriation culturelle préventive	L'employeur de part sa responsabilité, les services de santé au travail, l'inspection du travail, les services déconcentrés du ministère chargé du travail, les directions régionales de l'économie, de la

			couverture, de la consommation, du travail et de l'emploi
Personnes âgées et ou handicapées	EHPAD, établissements de santé	Plaque climatisée dans chaque établissement, mise en place d'un "Plan bleu", mise à disposition de dossiers de liaisons d'urgence et des dossiers de soins et médicaux, registre nominatif, mise en place d'un plan d'alerte et d'urgence	Maire, associations nationales, personnels de santé, préfet du département, les centres de soins infirmiers à domicile, les services d'aide et accompagnement à domicile, les services sociaux, les équipes médico-sociales, les centres communaux d'action sociale et les autres locaux d'information et de coordination

Pour sensibiliser et protéger le grand public, des actions de communication sont engagées afin de rappeler les conséquences sanitaires d'une canicule.

A l'échelle locale, le maire est un acteur principal dans la gestion du plan canicule. Il est mobilisé par le préfet de département, en lien avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé) pour élaborer le Plan de Gestion Canicule Départemental, dès l'activation du niveau 2 d'alerte. Le maire doit tenir et mettre à jour un registre nominatif de recensement des personnes fragiles, recenser les lieux et pièces climatisés ou rafraichis, il doit communiquer pendant la période estivale et a une compétence de police générale.

Des outils communs sous forme de fiches de recommandations sont consultables sur le site du HCSP.

Le préfet de département peut réunir les différents acteurs concernés pour leur présenter les actions et plans à appliquer à l'échelle du département. Il sensibilise le maire qui, en cas de besoin, devra faire appel aux antennes de proximité des associations nationales, aux

associations locales.

Les services placés sous l'autorité du représentant de l'Etat doivent s'assurer que les collectivités locales sont mobilisées.

Question 1 : a)

Le Plan National Canicule ~~2017~~ a été élaboré en 2004 pour la première fois afin d'adapter le dispositif national de prévention et de soins à la suite d'une canicule. Il a été révisé en 2013 afin de permettre une meilleure adéquation entre les niveaux de vigilance météorologiques et les niveaux du plan.

L'objectif du Plan National Canicule (PNC) est d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en place aux niveaux local et national afin de prévenir et de limiter les effets sanitaires et d'adapter aux mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial sur des personnes identifiées à risques principalement. Il est décliné autour de quatre grands axes déclinés sous forme de fiches. L'axe 1 est de prévenir les effets d'une canicule. L'axe 2 est de protéger les populations par la mise en place de mesures de gestion adaptées aux niveaux de vigilance météorologique. L'axe 3 est d'informer et communiquer. L'axe 4 est de capitaliser les expériences.

Question 1 : b)

Il existe 4 niveaux d'alerte, coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique.

Le niveau 1 est le niveau "veille raisonnable". Il est activé du 1^{er} juin au 31 août de chaque année et est avancé ou prolongé si nécessaire. Il correspond à la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive. Durant cette période, le maire doit être attentif au bon fonctionnement et à l'entretien

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Institution du concours
ou de l'examen :

TP2 Clame

CONCOURS (1) Interne (1)

Externe (1)

EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15 Avril 2021

à Vandœuvre

Epreuve de Etude de cas

Spécialité et/ou option : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration.

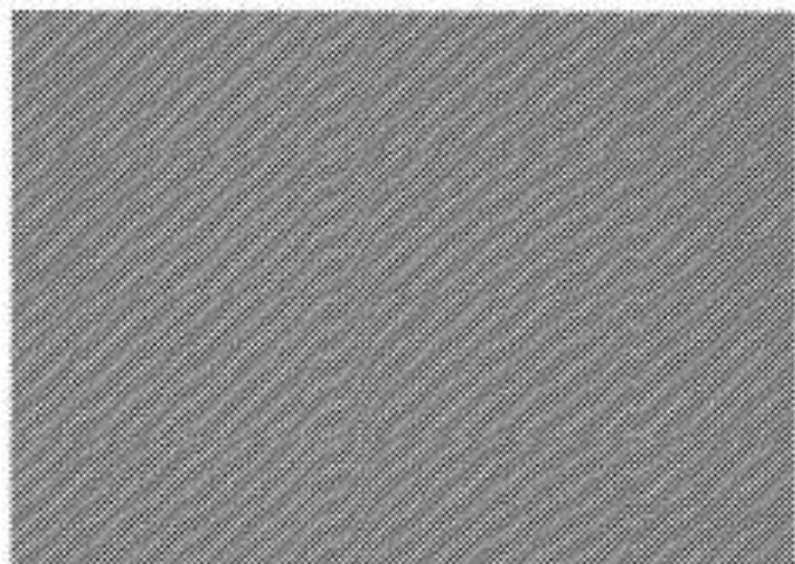


Hameter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

du réseau d'eau potable de sa commune et des points d'eau gratuits.
Le niveau 1 correspond à la couleur verte de la carte de vigilance.

Le niveau 2 est le niveau "avertissement valeur". Il est activé lorsqu'un pic apparaît. Il permet la mise en œuvre de mesures graduées et prépare les Agences Régionales de Santé à une montée en charge des mesures de gestion en matière d'information, de communication et lors de pics très intenses, ponctuels, ou lors de chaleur en limite de seuil d'alerte et pouvant perdurer. Ce niveau n'est pas déclenché par le préfet, la communication a lieu principalement localement mais peut être renforcée en fonction de la situation (mise en œuvre d'actions de relations presse ciblées, activation ou renforcement du dispositif téléphonique national et relais de la communication locale au niveau national).
Le niveau 2 correspond à la couleur jaune de la carte de vigilance.

Le niveau 3 est le niveau "alerte canicule". Il permet une surveillance quotidienne des indicateurs caniculaires. Il est déclenché par le préfet du département avec l'appui de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Le préfet s'appuie en fonction des besoins locaux sur le dispositif CRSEC. Il correspond à la mobilisation des services et à la mise en place des mesures d'information et de gestion adaptées, surtout pour les personnes à risque.
Le niveau 3 correspond à la couleur orange de la carte de vigilance.



Le niveau 4 est "le niveau" mobilisation maximale". Il est déclenché par la 1^{ère} minute sur avis. C'est pour les cas de canicule très intenses, exceptionnels et durables avec effets collatéraux dans différents secteurs tels que la richesse ou encore l'approvisionnement en eau potable.
Le niveau 4 correspond à la couleur rouge de la carte de vigilance.

Question 5:

Technicien principal 2^e classe
Commune de techniville

le 15 avril 2021.

Note à l'attention de la Direction de la communication

Objet : Actions de communication à prévoir en cas de canicule.

Le dispositif de communication a pour objectif de sensibiliser et de protéger les populations des conséquences restrictives de la canicule. Il y a tout d'abord la communication "préventive" que nous développerons en première partie puis

la communication d'urgence que nous verrons en second.

Il existe un kit de communication conçue composé de dépliants, affichettes, modèles de communiqué de presse. Il est à disposition des communicants des ARS et des préfetures.

I) la communication "préventive".

Le dispositif a pour objectif d'informer et de sensibiliser les populations avant la canicule. Il présente les conséquences sanitaires d'une canicule ainsi que les moyens de s'en protéger. Tout d'abord, il existe un dispositif national. Au début de l'été, le ministère de la santé diffuse un communiqué afin d'informer le public du déclenchement du PNC (Plan National canicule) et développant les différents niveaux et recommandations.

Différents supports d'information (classier spéciale canicule, dépliants, affiches) sont disponibles en papier et sur internet, destinés au grand public.

L'Agence Nationale de Santé Publique (ANSP) diffuse une lettre aux ARS, services préfectoraux et nombreux perso partenaires. Pour les professionnels, il existe une revue.

Ensuite, il existe un dispositif local. Il comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication informative, pédagogique et adaptée ~~afin d'expliquer les~~. Elle est adaptée aux populations et aux réalités locales. Un numéro local d'information est identifié et activé en cas de besoin.

II) la communication d'urgence.

En fonction de la gravité, elle peut être locale ou nationale.

Elle repose sur un renforcement de la communication préventive. Un numéro vert est tout d'abord mis en place afin de diffuser des messages préenregistrés ou pour répondre à des questions des appelants et faire connaître les conduites à tenir.

Différents outils sont disponibles sur internet, ou des supports imprimés. En phase d'urgence, des spots radios ou télévisés sont disponibles.

Tout cela dépend dans lesquels des 4 niveaux nous sommes.

la communication peut donc avoir lieu en interne et en externe.

Question 3:

Dans le tableau ci-dessous nous répertorions les risques liés à la varicelle, les facteurs qui les impactent et les mesures qui les accompagnent.

Tableau 2: Risques, facteurs, et mesures liés à la varicelle

Type de risque	Facteurs	Mesures de prévention
Intoxication aux produits chimiques	Produits chimiques provoquant des vapeurs Enfermement interne Peu de circulation d'air	Ne pas utiliser de produits chimiques lors fortes chaleur Utilisation de hottes chimiques Formation produits chimiques
Description des filtres des appareils de protection respiratoire		Changer régulièrement les filtres Se renseigner auprès fabricants ou vendeurs
Incendie en forêt	Étincelles, mégots de cigarettes	Ne pas fumer Éviter travaux pouvant provoquer incendie. Rester prudent
Transport de jerrycans d'essence dans véhicule de service	L'essence est inflammable	Quiter ou réduire transport d'essence Les fermer et les accrocher Nourir le véhicule d'un extincteur Ne pas stationner au soleil Ne pas fumer 333 litres maximum
Agressions d'animaux rendus nerveux par maches ou chaleur	Animal blessé ou déshydraté	Façonner des personnes avec soins des animaux Employer matériel de contention

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

TP2 classe

CONCOURS (1) Interne (1)

Externe (1)

EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15 Mai 2021

à Vandœuvre

Epreuve de Etude de cas

Spécialité et/ou option : Prévention et gestion des risques / hygiène
(le cas échéant préciser) restauration

Numéro d'anonymat
Centre régional de
l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Risque insectes ou serpents	Porter Rabats ne couvrant pas tous les membres	Avoir trousse de secours à portée de main Connaître conduite à tenir
Manipulation d'animaux mort massivement		Port de gants Manipulations à heures fraîches Placer les cadavres dans un conteneur Éliminer au plus tôt par l'épaveurissage Se laver les mains dès sauts
Coup de chaleur	Fatigue, déshydratation	Premiers secours, donner à boire, mettre à l'ombre.
<p>De nombreux facteurs aggravent les risques liés aux fortes chaleurs tels que des conditions de travail pénibles, les facteurs environnementaux (humidité élevée, ensoleillement, pollution), facteurs personnels (pathologie, médicaments, manque de sommeil, consommation d'alcool).</p> <p>Des mesures de prévention doivent être prises au sein des entreprises : mesures techniques (isolation, équipements de protection, climatisation, eau potable), mesures d'organisation du travail (adaptation des horaires, réduire les postes isolés, les cadavres). De plus, il est nécessaire de former et informer les travailleurs</p>		



afin d'éviter de se surmener et de se protéger de façon adaptée. Le coup de chaleur peut avoir lieu dans le milieu personnel et professionnel. C'est le plus courant. Il est nécessaire d'être vigilant au moindre symptôme lors de fortes chaleurs.

Question 4:

Les fortes chaleurs ont des conséquences importantes sur la production agricole et alimentaire.

Pour le bon fonctionnement de la restauration municipale de la ville, il est important que les plats confectionnés par la cuisine centrale suivent une liaison froide. En effet, tous les plats sont confectionnés dans la cuisine centrale et sont dirigés aux cuisines satellites.

La liaison froide est le fait de déplacer les plats d'une cuisine à une autre à une température froide possible en garantissant la chaîne du froid de part des micros fuites par exemple. Ensuite, la cuisine recevant le plat n'a plus qu'à le réchauffer.

Il est très important d'éviter les risques microbiologiques car les bactéries se multiplient très rapidement lors de températures élevées. Les variations de température sont à proscrire. Il est important de planifier, relocaliser, passer à l'agriculture biologique et bien sûr, de privilégier les circuits courts.

Il faut cartographier les producteurs, procéder au stockage individuel et collectif et créer des courtes filières de distribution.

Le fait de consommer local et de faire venir ses matières premières des producteurs voisins permet de faire face aux pénuries et rendre notre territoire autonome.

Une cyberattaque entraînerait une défaillance de la chaîne logistique donc des difficultés de se procurer de la nourriture et donc des désordres dans les supermarchés. De ce fait, les stocks seraient épuisés et l'ordre public menacé.

Notre système agriculture-alimentation actuel est faible de part l'approvisionnement des sols et la dégradation des ressources essentielles pour l'alimentation.

Il est important de gérer ses approvisionnements afin d'éviter le gaspillage et la surconsommation.